



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

POLITIQUE DE LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF DAVID PELLETIER

1. OBJET

Le présente politique a pour objet de faciliter la gestion des heures de la glace et de mieux répartir les heures de travail des employés affectés aux services des loisirs.

2. PRINCIPE

La Municipalité de Sayabec désire offrir des services de qualité à tous les utilisateurs de la glace au Centre sportif David Pelletier. Elle veut être équitable envers tous et, en particulier, pour les résidents de la Municipalité.

3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

À compter du 1^{er} février 2019, toute personne, groupe ou association désirant utiliser des heures de glace au Centre sportif David Pelletier devra faire une réservation à cette fin. De plus, toute personne physique devra fournir une pièce d'identité (permis de conduire et/ou carte d'assurance maladie), remplir le *Formulaire de réservation au Centre sportif David-Pelletier de Sayabec* (Annexe 1) ainsi que signer le *Contrat de location Centre sportif David-Pelletier* (Annexe 2).

4. MODALITÉS D'APPLICATION

Cette réservation peut se faire de vive voix, par écrit, par téléphone, par courriel et directement au Centre sportif David-Pelletier à la coordonnatrice des loisirs ou au personnel sur place trois (3) jours à l'avance.

La coordonnatrice des loisirs remplit le formulaire nécessaire et s'assure de la disponibilité des heures de réservation demandées. (Annexe 1)

Si les heures demandées ne sont pas disponibles, elle peut proposer une autre plage horaire au client et ce dernier peut refuser ou accepter la proposition.

Dans les cas où le groupe ou l'équipe utilise toujours les mêmes heures et la même journée, une seule réservation suffit.

En cas de résiliation ou d'annulation de la part du groupe ou de l'organisme, la

municipalité doit en être avisée 72 heures avant la location prévue (sans frais). S'il s'avère que le locataire annule moins de 72 heures à l'avance, les pénalités suivantes s'appliqueront :

- Entre 24 à 72 h : le locataire devra payer 50 % du montant total de la location.
- 24 h et moins : la location sera facturée à 100 %.

Lors d'annulation, le locataire doit contacter la coordonnatrice des loisirs soit par téléphone au 418-536-5440 poste 1410 ou 418-330-0438 ou par courriel au v.fillion@mrcmatapedia.qc.ca. Il est aussi possible d'appeler directement au Centre sportif David-Pelletier au 418-536-5440, poste 1461.

5. TARIFICATION

<u>Location possible</u>	<u>Tarifs</u>
Ballon sur glace	70 \$ de l'heure
Hockey adulte	105 \$ de l'heure
Hockey adulte	115 \$ pour 1 heure 15 minutes
Hockey adulte	135 \$ pour 1 heure et 30 minutes
Hockey adulte	180 \$ pour 2 heures
Forfait « Fin de semaine » (vendredi soir, samedi et dimanche)	1 000 \$
Partie de hockey mineur ou de ballon sur glace lors de tournoi et compétition de patinage artistique	20 \$ de l'heure (non admissible à l'appui sur présentation de factures)
Groupe de 5 personnes et moins du lundi au vendredi de 12 h 30 à 15 h (jours fériés exclus)	Ballon sur glace : 35 \$
	Hockey adulte : 50 \$/heure
Patinage artistique, ballon sur glace et hockey mineur	Entente selon la résolution 2021-01-009
Patinage artistique, ballon sur glace et hockey mineur – Hors saison (de l'ouverture au 15 septembre)	25 \$ de l'heure (non admissible à l'appui)
École polyvalente (jour)	Entente de service
École Sainte-Marie (jour)	Entente de service
Groupe à majorité de membres âgés de moins de 18 ans	70 \$ de l'heure
Cuisine du restaurant	Comptoir seulement : 25 \$/jour
	Avec équipement : 75 \$/jour
Autre: _____	

***Les taxes sont incluses dans les tarifs

6. DISPOSITION FINALE

Entrée en vigueur :

Cette politique entre en vigueur le 1^{er} février 2019. Elle met à jour et remplace la précédente Politique sur la location de la glace du centre sportif David Pelletier. Le numéro d'enregistrement pour la TPS de la municipalité de Sayabec est : R133165936 et le numéro d'enregistrement de la TVQ est : 1006418046.

Responsable de son application :

La coordonnatrice en loisirs et son superviseur immédiat, le coordonnateur des travaux publics.

Mise à jour :

La mise à jour de cette politique est sous la responsabilité du Conseil municipal de Sayabec. Elle demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'aucune autre politique ne la remplace.

Adoptée à la séance du 11 février 2019

Marcel Belzile,
maire

Hichem Khemiri,
directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE RÉSERVATION AU CENTRE SPORTIF DAVID PELLETIER DE SAYABEC

Groupe ou Association (S'il y a lieu)	
Nom du responsable	
N° de téléphone du responsable	
Courriel	
Réservation :	
Option 1 : Saison complète	
Saison date de début	
Date de fin	
Le ou les jours de location :	
Durée de location (chaque location)	
Option 2 : Dates prédéterminées	
Indiquez les dates	
Durée des locations	
Option 3 : Une location	
Date de location	
Durée	
Autres locations	
Cuisine du restaurant	Comptoir seulement :
	Avec équipements :
<u>Autre :</u>	

(suite au verso)

ANNEXE 1

TARIFICATION

<u>Location possible</u>	<u>Tarifs</u>	<u>Cocher</u>
Ballon sur glace	70 \$ de l'heure	
Hockey adulte	105 \$ de l'heure	
Hockey adulte	115 \$ pour 1 heure 15 minutes	
Hockey adulte	135 \$ pour 1 heure et 30 minutes	
Hockey adulte	180 \$ pour 2 heures	
Forfait « Fin de semaine » (vendredi soir, samedi et dimanche)	1 000 \$	
Partie de hockey mineur ou de ballon sur glace lors de tournoi et compétition de patinage artistique	20 \$ de l'heure (non admissible à l'appui sur présentation de factures)	
Groupe de 5 personnes et moins du lundi au vendredi de 12 h 30 à 15 h (jours fériés exclus)	Ballon sur glace : 35 \$	
	Hockey adulte : 50 \$/heure	
Patinage artistique, ballon sur glace et hockey mineur	25 \$ de l'heure (admissible à l'appui sur présentation de factures)	
Patinage artistique, ballon sur glace et hockey mineur – Hors saison (de l'ouverture au 15 septembre)	25 \$ de l'heure (non admissible à l'appui sur présentation de factures)	
École polyvalente (jour)	Entente de service	
École Sainte-Marie (jour)	Entente de service	
Groupe à majorité de membres âgés de moins de 18 ans	70 \$ de l'heure	
Cuisine du restaurant	Comptoir seulement : 25 \$/jour	
	Avec équipement : 75 \$/jour	
Autre: _____		

EN FOI DE QUOI, LES DEUX PARTIES ONT SIGNÉ À _____ CE _____
JOUR DU MOIS DE _____ DE L'AN 20_____.

LOCATAIRE : _____

MUNICIPALITÉ : _____